



Avis et rapports du Haut Conseil de la santé publique

Les avis et rapports du HCSP publiés de juin à septembre 2019

10 MAI 2019

● Infections tuberculeuses latentes : détection, prise en charge et surveillance

L'infection tuberculeuse latente (ITL) affecte environ 1,7 milliard de personnes dans le monde. Elle constitue le réservoir de nombreux cas de tuberculose, maladie à faible incidence dans les pays comme la France. La prise en charge de l'ITL constitue l'une des mesures prioritaires de la stratégie d'élimination de la tuberculose. L'OMS et le Centre européen de prévention et contrôle des maladies (ECDC) ont émis récemment des recommandations pour le dépistage et le traitement de l'ITL.

Après une description des données épidémiologiques disponibles, le HCSP présente les tests de dépistage des ITL et leurs limites. Il détaille la stratégie de dépistage selon les groupes de populations considérés à haut risque (enfants contacts d'un cas, personnes migrantes, voyageurs et expatriés, professionnels de santé, personnes atteintes de certaines pathologies chroniques ou en attente de transplantation d'organes, personnes vulnérables...). Il maintient ses préconisations antérieures et recommande d'étendre le dépistage aux adolescents de 15 à 18 ans et aux migrants âgés de 18 à 40 ans dans certaines conditions. Il précise les options thérapeutiques et les modalités de suivi des patients traités. Il propose une approche médico-économique relative à la cascade de prise en

charge des ITL susceptible de faciliter la comparaison des pratiques par rapport aux recommandations et ainsi d'identifier les améliorations nécessaires. Ces recommandations s'inscrivent dans la feuille de route Tuberculose présentée le 29 mars 2019 lors de la journée nationale.

14 JUIN 2019

● Mesures de prise en charge de patients infectés ou colonisés par *Candida auris*

Candida auris est une levure émergente à l'origine d'infections fongiques associées aux soins à caractère épidémique. Décrite pour la première fois en 2009 au Japon, cette levure a été identifiée dans plusieurs pays répartis sur les cinq continents, en particulier le Royaume-Uni, l'Espagne, les États-Unis et l'Inde, qui ont connu des épidémies importantes. En France, au dernier bilan de juillet 2019, six cas seulement ont été identifiés, majoritairement des colonisations.

Cette levure est difficile à identifier au laboratoire avec les méthodes habituellement utilisées pour l'identification des *Candida*. Elle persiste dans l'environnement et se caractérise par une sensibilité diminuée aux antifongiques. Les infections invasives sont associées à un taux de létalité élevé, essentiellement attribuable aux nombreuses comorbidités observées chez les patients infectés ou colonisés.

Le HCSP rappelle les définitions de cas d'infection ou de colonisation par *C. auris*. Il précise les indications et les modalités de dépistage ainsi que la prise en charge thérapeu-

tique. Il détaille les mesures à mettre en œuvre pour maîtriser la diffusion de cette levure, qui s'apparentent à celles recommandées pour les bactéries hautement résistantes aux antibiotiques émergentes (BHRE). Tout cas suspecté ou confirmé doit faire l'objet d'un signalement interne et externe (e-signalement) et les souches sont à envoyer au Centre national de référence des mycoses invasives et antifongiques (CNRMA).

14 JUIN 2019

● Dengue et chikungunya : mesures de sécurité lors des transfusions et des greffes

Le HCSP émet deux préconisations, à adopter en 2019, en matière de prévention de la transmission des virus de la dengue et du chikungunya par la transfusion sanguine ou par la greffe. Compte tenu de la rapidité de l'évolution de la situation épidémiologique internationale de ces deux arboviroses, l'objectif de cet avis est de proposer une stratégie opérationnelle sur les mesures à mettre en œuvre vis-à-vis des donneurs de produits et éléments du corps humain. Ces préconisations, qui sont identiques pour les produits sanguins labiles, les organes, les tissus et les cellules, concernent une actualisation des listes de pays concernés par une mesure d'ajournement ou d'exclusion des donneurs précédemment utilisées par l'Établissement français du sang, d'une part, et l'Agence de la biomédecine, d'autre part. Cette actualisation concerne l'ajout de quatorze pays pour la dengue, et de neuf pays pour le chikungunya.

9 JUILLET 2019

● Recommandations sanitaires associées aux index UV

Pour prévenir les effets nocifs des rayonnements solaires sur la santé, en particulier les mélanomes, le HCSP émet des recommandations sur le risque solaire. Cet avis propose des mesures de prévention pour la population générale. Les index UV, publiés sur les sites météo, doivent permettre d'adapter la protection : plus cet index est élevé, plus les mesures de protection doivent être importantes. Quatre catégories d'index UV (1 et 2 ; 3 à 7 ; 8 à 10 ; 11 et plus) sont retenues. Elles couvrent l'ensemble des situations d'exposition des populations en métropole et en outre-mer et elles correspondent à des niveaux de risque et de protection différents.

Le HCSP formule des messages de protection pour chaque catégorie d'index UV. En premier doivent figurer les heures d'exposition au soleil à éviter et en deuxième l'utilisation de vêtements longs, puis les autres protections. La préconisation des crèmes de protection solaire, dont l'utilisation inappropriée pourrait conduire à d'autres problèmes (faux sentiment de sécurité, pollution des eaux, exposition à des nanoparticules), devrait apparaître en dernier, en complément des autres mesures de protection.

Cet avis répond à une saisine de la Direction générale de la santé du 22 février 2019. Un avis complémentaire suivra, en 2020, dans lequel notamment ces recommandations générales seront déclinées pour les populations les plus vulnérables ou les plus exposées et pour les populations des territoires ultramarins. ■